



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° D'ORDRE :

2021-15

L'an deux mille vingt et un, le quatre mars, à vingt heures quarante-cinq, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Limours, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, 615 rue Fontaine de Ville, sous la présidence de Madame Dany BOYER.

**DATE
D'AFFICHAGE :**

9 MARS 2021

Étaient présents : Dany BOYER (pouvoir de François RAYNAL), Emmanuel DASSA, Virginie JANSSEN, Erwan LE BIHAN, Christophe PIEPRZ, Mélina VERA, Alain ARTORÉ, Thierry DEGIVRY, Catherine DUPONT, Séverine MARTIN, Rémi PISANO, Christian CHARDIN, Valérie RIGAL, Edwige HUOT-MARCHAND, Nelson SEGUNDO, Hugues-Alexandre ROUSSEAU, Frédérique PROUST, Yvan LUBRANESKI (Pouvoir de Pierre AUDONNEAU), Chantal THIRIET (Pouvoir de Frédérique BOIVIN), Gilles AUDEBERT, Pierrette GROSTEFAN, Jean-Raymond HUGONET, Claude MAGNETTE, Stéphane PATRIS, Philippe BALLELIO, Simone CASSETTE, Jean-Marc DELAITRE, François FRONTERA, William BERRICHILLO, Dominique MARTINI, Thérèse BLANCHIER.

**DATE DE
CONVOCATION :**

25 FÉVRIER 2021

Formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE
MEMBRES :**

EN EXERCICE : 35

Étaient absents excusés : François RAYNAL (Pouvoir à Dany BOYER), Pierre AUDONNEAU (Pouvoir à Yvan LIUBRANESKI), Christian SCHOETTL, Frédérique BOIVIN (Pouvoir à Chantal THIRIET).

PRÉSENTS : 31

Secrétaire de séance : Thierry DEGIVRY

VOTANTS : 34

(dont 3 pouvoirs)

Objet : Convention relative à la pose d'un récepteur de télé relevé sur le toit d'un immeuble (les Marronniers à Fontenay-lès-Briis)

Le Conseil Communautaire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention relative à la pose d'un récepteur de télé relevé sur le toit du bâtiment des marronniers situé à Fontenay-lès-Briis ;

VU le compte rendu de la visite technique effectuée par Suez en date du 3 février 2021 ;

VU la fiche technique des matériels qui seront installés sur le bâtiment des

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 24 février 2021 ;

VU l'avis favorable des membres du Bureau en date du 4 mars 2021 ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré à l'**unanimité**

APPROUVE les termes de la convention relative à la pose d'un récepteur de télé relevé sur le toit du bâtiment des marronniers entre Suez, la commune de Fontenay-lès-Briis et la CCPL, co-propriétaires du bâtiment.

AUTORISE la Présidente à signer la convention jointe en annexe et tous documents nécessaires à l'application de cette délibération.

La Présidente



Dany BOYER

Copie certifiée conforme par la Présidente soussignée qui certifie en outre que la présente délibération a été affichée à Briis-sous-Forges le 9 mars 2021 et rendue exécutoire conformément aux dispositions relatives aux droits et libertés des Communes prévues par les articles L 5211-3 et L 2131-1 du CGCT, et adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne le 8 mars 2021.